



# ASSOCIATION YAVNE

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Sous contrat d'association avec l'Etat

## FICHE NAVETTE 3EME

### IDENTITE DE L'ELEVE

Nom et Prénom : (en lettres capitales) ..... Classe :.....

Date de Naissance :

Chers parents,

Ce document a été établi pour recueillir les propositions provisoires du conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre, les intentions des familles ainsi que les décisions d'orientation du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Après la classe de troisième, vous pouvez choisir :

**La 2<sup>nd</sup> générale et technologique**, pour préparer un baccalauréat général (série L - ES - S) ou un baccalauréat technologique (Séries STI2D et STL ; Séries STD2A)

<http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-du-lycee.html>

Vous avez également la possibilité, si vous le souhaitez, de vous orienter vers **la voie professionnelle** (2<sup>nd</sup> professionnelle en vue d'un bac en 3 ans ou 1<sup>ère</sup> année de BEP en 2 ans).

<http://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html>

Les différentes étapes de l'orientation :

- **Février / Mars : Intentions provisoires des familles**

Vos intentions sont à reporter dans cette fiche et à remettre à l'établissement, qui vous la retournera à l'issue du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre. Ce conseil examine vos **intentions d'orientation**, il apporte une première réponse à votre demande (avis provisoire du conseil de classe). Les fiches navettes sont alors rendues aux familles pour qu'elles prennent connaissance de l'avis du conseil.

- **Mai : Vœux définitifs**

La fiche navette est remise à nouveau à votre enfant : vous y portez vos **vœux définitifs**.

Il faut que les élèves en difficultés se soient bien renseignés pour les orientations afin de préparer les dossiers au plus vite.

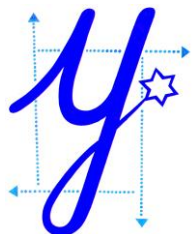
- **Juin : Proposition et décision d'orientation.**

**décision d'orientation** le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre examine votre demande et formule une **proposition d'orientation**.

si accord : le chef d'établissement arrête une **décision d'orientation** conforme à la proposition du conseil de classe.

si désaccord : vous devez rencontrer le chef d'établissement ou son représentant qui arrête une décision. Si le désaccord persiste, vous pouvez faire appel de sa décision. La commission d'appel, sous la présidence du chef d'établissement, arrête alors une **décision définitive**.

Olivier NAKAM



# ASSOCIATION YAVNE

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Sous contrat d'association avec l'Etat

NOM Prénom.....

**DEUXIEME TRIMESTRE**

Classe : .....

## ETAPE 1

## INTENTIONS D'ORIENTATION DE LA FAMILLE

2<sup>nd</sup>e générale et technologique

LV1 :

LV2 :

Enseignements d'exploration :

2<sup>nd</sup>e professionnelle en vue d'un bac en 3 ans ou 1<sup>ère</sup> année de BEP en 2 ans (pour les formations maintenues)

1<sup>ère</sup> année de CAP

Redoublement

Date et signature :

## ETAPE 2

## PROPOSITION PROVISOIRE DU CONSEIL DE CLASSE

Compte-tenu du bilan du 2<sup>nd</sup> trimestre, le conseil de classe a émis la proposition provisoire suivante, pour la prochaine rentrée scolaire :

- Passage en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique envisageable sous réserve des résultats au 3<sup>ème</sup> trimestre
- Risque de redoublement
- Passage en 2<sup>nd</sup>e professionnelle envisagé
- Passage en 1<sup>ère</sup> année de CAP envisagé

Motivation de la proposition : voir sur le bulletin trimestriel.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du professeur principal :

**ATTENTION** : la décision d'orientation peut-être différente de la proposition provisoire.

**J'ai bien pris connaissance du bulletin trimestriel et des propositions provisoires du conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre.**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents :